

Convocation du 5 septembre 2011

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2011

Le treize septembre deux mil onze, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIVILLE, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean ARLIX, Maire.

PRÉSENTS : Jean ARLIX, Bernard BLANCO, Philippe MERCIER, Monique DORANGE, Denis BIENVENU Marie-Christine GUITTET, Frédéric DEVAUX, Mathias LEGUERRIER, Valérie BIGOT, Bernard PAYSANT, Nadine VIGOR et Gérard SANSON.

ABSENT : Serge DEGOUEY, Cécile LECESNE et Stéphane MASSON (excusés)

Secrétaire de séance : Jean ARLIX

Délibération n° 2011 – 071 – Réforme territoriale – schéma départemental de coopération intercommunale – avis du conseil municipal

Lors de la réunion du 5 juillet 2011, le conseil municipal avait décidé de reporter son avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par monsieur le Préfet de la Manche et ce dans l'attente du rendu finalisé de l'étude commandée par la Communauté de communes de la Hague.

Chaque conseiller municipal a été destinataire d'un compte rendu présentant les conséquences du projet de fusion entre la Communauté de Communes de la Hague et la Communauté de Communes Douve et Divette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, en l'absence de certitude financière et fiscale et de par une trop grande différence de compétences entre les deux Communautés de communes refuse le schéma départemental de coopération intercommunale présenté par monsieur le Préfet de la Manche.

La Communauté de Communes de la Hague ne reste pas moins solidaire du cotentin avec de fortes participations aux différents syndicats.

Le conseil municipal reste attentif aux autres projets qui se profilent à l'échelle du Cotentin.

Délibération n° 2011 – 072 – Demande de subvention tournage clip Dunes de Biville

Le maire informe le conseil municipal que la société Buzz Production souhaite tourner le prochain clip du groupe ALL CANNIBALS dans les dunes de Biville fin septembre début octobre. Afin d'équilibrer le budget, ladite société demande une subvention de 400 € à la commune de Biville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour verser une subvention exceptionnelle de 400 € à la société Buzz Production pour le tournage du clip du groupe ALL CANNIBALS. La dépense sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 2011 – 073 – devis de distributeur de sacs de ramassage de déjections canines

Le maire informe le conseil municipal que devant la salle du Gardin et le restaurant des Dunes il y a toujours plein de déjections canines et propose la pose de distributeurs de sacs de ramassage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas donner suite à cette proposition. Les chiens étant lâchés seuls les sacs ne serviraient à rien. Le conseil municipal demande au maire d'envoyer un courrier aux administrés afin de leur demander un peu de civisme.

Délibération n° 2011 – 074– Vente de mobilier par adjudication

Le Maire informe que dans les gîtes les Gravelots 4 lits de 140 X 190 et des tiroirs de dessous de lit ne servent plus et que le mobilier resté dans l'ancienne mairie devra disparaître avant les travaux. Il propose de vendre par adjudication le mobilier suivant :

- N° 1 : 4 lits de 140 X 190 cm avec sommiers et matelas mise à prix à 150 €
- N° 2 : 15 lots de 3 tiroirs de dessous de lit de 90 avec roulettes
- N° 3 : caisson 3 tiroirs
- N° 4 : caisson 2 tiroirs
- N° 5 : meuble 3 tiroirs (larg. 80 cm X ht 109 cm X prof 45 cm) + bibliothèque vitrée (larg. 80 cm X 80 cm X prof 45 cm)
- N° 6 : ensemble bureau (larg. 60 cm X long 170 cm) + caisson 3 tiroirs
- N° 7 : téléviseur 70 cm avec support
- N° 8 : bureau (larg. 54 cm X long 120cm) avec 2 tiroirs
- N° 9 : meuble bas (larg. 100 cm X ht 82 cm X prof 45 cm)
- N° 10 : armoire haute (larg. 100 cm X ht 200 cm X prof 45 cm)
- N° 11 : table (long 560 cm X larg. 120 cm)
- N° 12 : 24 chaises tissu
- N° 13 : table basse (62 cm X 62 cm)
- N° 14 : meuble « banque » (long 180 cm X prof 80 cm X ht 75 cm/110 cm)
- N° 15 : meuble bas fermeture rideau métallique (larg. 80 cm X ht 74 cm X prof 41 cm)
- N° 16 : ensemble 3 chaises bois (longueur 160 cm)
- N° 17 : 2 chaises bois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour que le mobilier désigné ci-dessus soit vendu par adjudication.

Délibération n° 2011 – 075 – Vente de la cheminée de l'ancienne mairie par adjudication

Le maire informe le conseil municipal que la cheminée de granit de l'ancienne mairie devra être démontée avant les travaux d'aménagement de la salle communale et propose de la vendre par adjudication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour vendre la cheminée de granit de l'ancienne mairie par adjudication. Le démontage sera à la charge du preneur.

Délibération n° 2011 – 076 – Gîtes les gravelots – remplacement d'un lave-linge et d'un sèche-linge

Le maire informe le conseil municipal qu'un lave-linge et un sèche-linge doivent être remplacés dans l'accueil des Gîtes les Gravelots et propose un devis de l'entreprise Belect :

- Lave linge 805.01 €
- Sèche linge 545.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le devis présenté par l'entreprise Belect, rue Jallot 50440 BEAUMONT HAGUE pour un lave-linge à 805.01 € TTC et un sèche-linge à 545.00 € TTC. La dépense sera imputée à l'article 2188.

Délibération n° 2011 – 077 – Demande de concession dans le columbarium

Le maire informe le conseil municipal que Madame Eliane VIOLET, domiciliée 6 rue de la Poste 50310 QUINEVILLE, a demandé une concession temporaire d'une durée de 15 ans dans le columbarium de Biville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une concession temporaire d'une durée de 15 ans à madame Eliane VIOLET pour un montant de 200 €. La recette sera imputée au budget communal.

Délibération n° 2011 – 078 – Convention plan neige avec le Conseil Général de la Manche

Le Maire présente un projet de convention avec le Conseil Général de la Manche afin que la commune puisse déneiger les routes départementales n°118 et 318 sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord sur le projet de convention présenté par le Conseil Général de la Manche et autorise le Maire à la signer.

Délibération n° 2011 – 079 – Remplacement ordinateur secrétariat

Le Maire propose de remplacer l'ordinateur du secrétariat, celui-ci étant devenu obsolète.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour remplacer l'ordinateur du secrétariat et autorise le maire à faire une consultation. La dépense sera imputée à l'article 2183 du budget.

Délibération n° 2011 – 080 – Concours « Villes et villages étoilés »

Le Maire propose d'inscrire la commune de Biville au concours « Villes et villages étoilés ».

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Délibération n° 2011 – 081 – Projet T.P.C. de décharge inerte

Le Maire présente au conseil municipal un projet d'aménagement d'alvéoles de stockages d'amiante-ciment sur le site de la carrière de Biville TPC. La société souhaite avoir l'avis du conseil municipal avant de déposer un dossier auprès de l'administration compétente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne un accord de principe sur le projet présenté. La décision définitive sera donnée par les administrations compétentes après enquête publique.

Informations diverses

La remise des prix du concours des maisons fleuries 2011 aura lieu le vendredi 21 octobre 2011 à 20 H 30.

L'architecte a commencé à travailler sur l'aménagement de la salle communale.